

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 312

Artikel: La droite face à l'évolution de l'enseignement : réforme de l'école vaudoise : renvoi aux calendes grecques?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réforme de l'école vaudoise: renvoi aux calendes grecques?

Record du monde de la sélection précoce (examens d'entrée au collège pour des enfants de moins de dix ans); école secondaire réservée aux enfants des privilégiés (une chance sur cent d'y entrer pour les fils d'ouvriers non qualifiés, cinquante-six sur cent si le père exerce une profession libérale); structures interdisant le passage d'une voie de formation à l'autre, si ce n'est du secondaire au primaire en cas d'échec; conditions d'admission et de promotion rigides, entraînant compétition et individualisme : les tares du système scolaire vaudois sont connues et dénoncées depuis longtemps. En février 1971, faisant bien ce constat, un Grand Conseil unanime autorisait le Conseil d'Etat à prescrire un essai d'application de la réforme dans une ou plusieurs zones-pilotes.

Rolle d'abord en 1972, Vevey ensuite dès 1973 allaient expérimenter de nouvelles structures (plus d'entrée au collège à dix ans, les enfants restant groupés dans des classes hétérogènes au moins jusqu'à la fin de la sixième année), de nouveaux programmes, une nouvelle approche pédagogique (suppression des notes chiffrées, accent mis sur les objectifs affectifs, etc.). Aujourd'hui la droite vaudoise est en pleine effervescence et se mobilise pour donner un coup de frein — qu'elle espère définitif — aux « réformes » envisagées. Cette offensive mérite qu'on la situe, politiquement et idéologiquement : la droite révèle ici sa véritable nature et l'exemple vaudois permet de prendre la température de la Suisse romande tout entière.

Février 1971-mai 1975 : le climat s'est considérablement modifié, et la droite vaudoise, sentant le vent, s'apprête à enterrer pour dix ans au moins la réforme vaudoise.

Sa tactique : prendre solennellement la décision de retarder dans tout le canton l'entrée au collège d'une année à partir de 1977 (et non plus en 1976, comme l'engagement en avait été pris il y a quelques années). Ceci en préservant au maximum le statu quo : pas de changement dans les trois premières années; au niveau de la quatrième, pas de modification dans les programmes (ou limitées à celles qu'impose la coordination scolaire romande; ce qui, à l'exception des mathématiques, ne représente pas un grand risque : le nouveau programme de français, par exemple, ne sera pas introduit en première année avant 1978), pas de changement au niveau des méthodes.

Habileté : le Conseil d'Etat ne parle pas d'une première étape de la réforme, mais d'une simple mesure de « réorganisation » exigée par la coordi-

nation scolaire. Pour ce qui est de la réforme, il faut « attendre les résultats des expériences en cours ». C'est-à-dire jusqu'à ce que les premières volées d'enfants « réformés » aient achevé leur scolarité obligatoire. Vers 1980 ? Ou, quelques années plus tard, quand ils auront terminé leur formation professionnelle ?

Un problème politique et non pédagogique

Or le moment de la sélection est un problème politique, et non pas pédagogique : les expériences, sur ce point, ne « prouveront » rien. Si ce n'est que le système peut fonctionner. Mais est-ce bien étonnant, quand on sait que, dans dix-sept cantons, les six premières années de la scolarité sont des années communes, avec des classes hétérogènes ?

Autre habileté : le Conseil d'Etat exagère les difficultés d'ordre administratif qu'entraîne ce recul d'une année de l'entrée au collège, et brandit

l'épouvantail des regroupements pour justifier le refus de prévoir un calendrier pour la prolongation jusqu'à la fin de la cinquième année au moins des classes hétérogènes.

Et on peut parier que « l'importance de l'effort réalisé » sera pour empêcher toute réforme pendant deux ou trois lustres. La dernière réforme de ce genre (très partielle, puisqu'elle n'avait concerné que les collèges, avec la création d'un cycle d'orientation de deux ans) ne date-t-elle pas de 1956 ?

Les forces en présence

Devant une telle offensive, il importe de faire le catalogue des forces en présence !

Côté enseignants, d'abord. La Société pédagogique vaudoise, lors de son congrès extraordinaire, a réaffirmé avec beaucoup de netteté son soutien à une réforme profonde et urgente de l'école vaudoise. Elle préconise six années communes, suivies de trois années constituant le dernier cycle de la scolarité obligatoire.

La Société vaudoise des maîtres secondaires se déterminera, elle, dans le courant du mois d'avril. Plus réticente que la SPV, elle s'est pourtant jusqu'à maintenant prononcée avec beaucoup de réserves en faveur d'une école réformée, sans aller cependant jusqu'à demander six années communes.

Un Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise, qui rassemble des maîtres primaires et secondaires, a lancé en janvier un appel en faveur d'une réforme de l'école vaudoise. Tout en demandant la généralisation rapide d'une première étape de la réforme (sous forme d'un cycle d'observation de deux ans correspondant aux actuelles quatrième et cinquième années, avec introduction d'un certain nombre d'innovations expérimentées à Vevey : nouveaux objectifs et nouveaux programmes, suppression des notes, etc.), il dénonce la politique incongrue du Département, qui prend des mesures qui sont en contradiction avec ses propres projets de réforme (réduction du

nombre des heures d'appui, augmentation des effectifs des classes, refus d'alléger les examens annuels de l'école primaire, etc.).

L'Association des parents d'élèves (APE) a pris depuis quelques années une position de principe favorable à la réforme. Elle paraît actuellement durcir sa position. Preuve en est la réponse très ferme qu'elle vient de donner à la motion de la députée radicale Thibaud, « manœuvre dilatoire présentée par certains comme un contre-projet à la réforme de l'école vaudoise », alors que cette motion « si peu rigoureuse » et « dont l'auteur, enseignante expérimentée, semble ignorer les éléments essentiels de la réforme scolaire vaudoise », « propose, à quelques aménagements près, le maintien des structures actuelles ». L'APE pourra-t-elle entraîner l'ensemble des parents à manifester leur soutien à une réforme profonde et urgente de l'école ?

L'enjeu du débat de mai du Grand Conseil

Quant aux partis politiques, ils ne se sont, pour la plupart, pas encore prononcés. Sur ce sujet, la droite sera-t-elle à nouveau emmenée par les éléments les plus conservateurs de l'Entente pour torpiller un projet qui est né alors que l'un des siens dirigeait le Département de l'instruction publique ? Ou bien certains groupes, échappant

au chant des sirènes, viendront-ils grossir les rangs de ceux qui, avec une gauche probablement unie mais minoritaire, désirent de profonds changements dans notre école ?

Une réponse claire sera donnée lors de la session du mois de mai.

Ou bien le Grand Conseil vote le report d'une année de l'entrée au collège en 1976 ou 1977, sans préciser de calendrier pour l'introduction de la réforme. Et notre école restera figée pour une dizaine d'années au moins dans une structure à peine modifiée (et qui constitue, sur plusieurs points, un recul par rapport à la situation actuelle, nous aurons l'occasion de le montrer prochainement).

Ou bien il envoie au Conseil d'Etat le projet de loi proposé et décide en septembre, sur la base d'un nouveau rapport, d'introduire dès 1977 un cycle d'observation généralisé de deux ans au minimum, qui précéderait l'entrée dans une école différenciée, acceptant ainsi que notre école entre dans ce processus de réforme permanente dont parlaient les textes votés en 1971 : « L'évolution rapide de la société impose des structures dont la souplesse permette une incessante adaptation à de nouvelles conditions. C'est dire que notre canton doit entrer dans un processus de réforme permanente qui lui évitera le risque de la cristallisation ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ces pelés, ces sociologues d'où nous vient tout le mal...

Vous me direz que ça tourne à l'obsession !... Que l'enseignement et la démocratisation de l'enseignement, ça n'est tout de même pas le seul problème qui se pose à nous aujourd'hui... Est-ce ma faute si le « Service d'Information (sic) des Groupements patronaux vaudois » remet ça ?

Dans un article intitulé « L'école et la vie »

(25 février 1975), ces messieurs s'en prennent aux sociologues qui, dans plusieurs cantons, se sont « adonnés à de savantes recherches sur la relation qui existe entre le comportement scolaire des enfants et l'origine sociale des parents » et qui croient pouvoir déduire que l'école devrait corriger les inégalités sociales constatées. Qui sont ces sociologues ? Sans doute, M. J.-P. Gonvers, auteur de la très remarquable étude « Barrières sociales et sélection scolaire », est-il entre autres visé. Or, selon le « Service d'Information » (sic), les statistiques sur lesquelles s'appuient les sociologues sont établies de manière « plus ou moins

rigoureuse » et l'on y relève des « erreurs de perspectives qui faussent les appréciations ».

En veut-on un exemple ? Le « Service d'Information » (sic) raconte l'histoire d'un homme qui était ouvrier qualifié, lorsque son fils était à l'école primaire, et qui est devenu directeur technique, lorsque ce même fils est entré à l'Université, si bien que celui-ci s'est vu catalogué « fils de cadre supérieur ! » ! Et de conclure : « Les statisticiens (...) feignent d'ignorer qu'entre l'entrée d'un enfant à l'école primaire et son admission à l'Université, la carrière du père peut avoir évolué. »

Remarque très pertinente. Je suis persuadé, quant à moi, que les statistiques que le « Service d'Information » (sic) ne manquera pas de faire de son côté démontreront qu'au moins — je vais être résolument optimiste — 1 % de fils de cadres supérieurs sont en réalité des fils d'anciens ouvriers, si bien qu'au lieu de ces 5 ou 6 % de fils d'ouvriers dont on nous rebat les oreilles, il faut en compter au moins 6 ou 7 % à l'Université — ce qui change tout, convenons-en !

Veut-on un autre exemple ? Comme le relève avec infiniment d'escrime le « Service d'Information » (sic), les statistiques ne prennent jamais en considération la formation de la mère... « Or, dans la mesure où le foyer favorise le développement de l'enfant, l'influence et l'aide maternelles sont souvent déterminantes. » Voilà qui est lumineux et réfute définitivement MM. Gonvers et *tutti quanti* : qu'on songe à ces innombrables médecins, présidents de tribunaux, banquiers, PDG, et autres membres de conseils d'administration, dont les femmes font des ménages ou tiennent la conciergerie d'un HLM ou encore travaillent comme vendeuses à la Placette ou à l'Innovation; et inversement à ces ouvriers aux Charmilles ou aux Tréfileries de Cossonay, dont les épouses sont titulaires de la chaire de théologie dogmatique à l'Université ou sont encore avocats-conseils auprès de la Nestlé...

Voilà encore une circonstance qui change tout. Il faut l'avouer : ces sociologues, ces statisticiens sont bien légers.

J. C.